

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **SVL-213***

*de la société* SERVALESA SL

*enregistrée sous le* n° 2019-4976

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **MAS RAIZ+**.*

## Informations générales

Noms du produit	SVL-213 MAS RAIZ+
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	SERVALESA SL Polígono Industrial INGRUINSA Avenida Jerónimo Roure, Parc. 45 46520 - Puerto de Sagunto VALENCIA ESPAGNE
Classe - Type	Matière fertilisante – solution aqueuse à base de sucres solubles, d'amino-acides et d'oligo-éléments (bore, molybdène, fer, zinc et manganèse)
Etat physique	Solution aqueuse, à diluer avant utilisation en pulvérisation foliaire ou à utiliser sans dilution en traitement de semences.
Numéro d'intrant	758-2017.01
Numéro d'AMM	1180618

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 18 SEP. 2019

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)